

2-01190123



SELARL M.L.P.P.
Notaires Associés
37 route de Bridaèche
19130 OBALAT

Transfert de siège social même ressort

Suivant A.G.E. rasée par Me Aurélie MILLHAC, Notaire Associé à BRIVE LA GAILLARDE (19100) 8 avenue Pasteur, le 29/10/2024, de la société d'homme à responsabilité limitée, SASPADA, née M.L.P.P. Société d'exercice libéral à responsabilité limitée, au capital de 178 500 €, siège social à OBALAT (19130) 20 avenue René Clément Gail, SIREN 38454452 RCS BRIVE LA GAILLARDE, il a été décidé de transférer du siège social à OBALAT 37, route de Bridaèche, à compter rétroactivement du 15/03/2022. Le objet et la durée restent inchangés. Pour inscription le gérant.

2-03190112



JURISODHIA SAVOIE
Avocats Associés
Chambry - Anney
Tél.04 79 88 72 93
secretariat@jsa-avocats.com

CASINO IMPERIAL POMPADOUR

Société par actions simplifiée au capital de 100.000 euros
Siège social : 17, place du Vieux Lavoir
19230 Arzac-Pompadour
938 144 029 RCS BRIVE

Nomination

Directeur Général

Aux termes de décisions de l'associé unique en date du 21 mai 2025, Monsieur Thierry Soudry, demeurant 75, rue de l'Étrier -50380 Saint-Pair-Sur-Mer, a été désigné en qualité de Directeur Général pour une durée indéterminée à compter du même jour. Mention en sera faite au RCS de Brive.
Pour avis, le Président.

DISSOLUTIONS

28-01190238

SCI 2TER DU 4 SEPTEMBRE

Société Civile Immobilière au capital de 13 800,00 Euros
Siège social :
21 Rue du Quatre septembre
19000 TULLE

452 183 148 R.C.S BRIVE LA GAILLARDE

AVIS DE DISSOLUTION ANTICIPÉE

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 31 décembre 2024 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter 31 décembre 2024 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par ses statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur Monsieur GADAUD Christian, demeurant au, L'Anis, 19700 Saint-Clement, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé au, 21, Rue du Quatre Septembre, 19000 Tulle. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de Brive, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis Le Liquidateur

28-01190325

EURL FOREST

SARL au capital de 7.200 €
Siège : LA JASSE 19290 ST SETTIERS
440921617 RCS de BRIVE

Par décision de l'AGE du 31/01/2025 la société SAS SAS FOREST PYRENEES au capital de 19.900 €, sise 1a, jasse 19290 ST SETTIERS N°432139277 RCS de BRIVE, associée unique de la société EURL FOREST, a décidé la dissolution sans liquidation avec transmission universelle de patrimoine de cette société dans les conditions de l'article 1844-5 alinéa 3 du Code civil. Les créanciers peuvent former opposition devant le T.C. de BRIVE dans les 30 jours de l'avis à paraître dans le BODACC.

ANNONCES ADMINISTRATIVES

9190069

CONSULTATION DU PUBLIC PARALLELESE PAR VOIE ELECTRONIQUE

1ERE PARUTION

En application des dispositions des articles L. 181-10-1 et R. 181-36 du code de l'environnement, durant une période de 3 mois consécutifs, soit du lundi 16 juin 2025 au mardi 16 septembre 2025 inclus, il sera procédé à une consultation du public parallélisée par voie électronique sur la demande d'autorisation environnementale, présentée par la société Corréze Energies Valorisation (filiale du groupe VEOLIA environnement), pour la reconstruction et l'augmentation de capacité d'une unité de valorisation énergétique (incinérateur de déchets) implantée sur la commune de Saint-Pantéon-de-Larche.

Les principales caractéristiques du projet sont : Déconstruction de l'unité de valorisation énergétique (UVE) existante et construction d'une nouvelle UVE comprenant un unique four à grilles actionnées par des rouleaux d'une capacité de 10,91 tonnes de déchets par heure, soit une capacité de 79 200 tonnes annuelles. La demande d'autorisation environnementale recouvre une demande d'autorisation au titre des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) et relève des rubriques n° 3520-a, n° 2771 de la nomenclature des ICPE.

Les informations relatives à ce dossier peuvent être demandées auprès de la société Corréze Energies Valorisation (filiale du groupe VEOLIA environnement) - Madame Estelle POCA - Cheffe du projet de l'UVE. Numéro de téléphone : 06 29 40 64 18 - courriel : estelle.poca@veolia.com.

Monsieur Didier LALOT, ingénieur des travaux publics de l'Etat, est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour mener cette consultation du public parallélisée.

Madame Hélène PEYROCHE, directrice de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial à la préfecture de la Corrèze, retraitée est désignée en qualité de commissaire enquêteur suppléante.

Durant la période de consultation le public pourra :

- consulter le site Internet dédié : <https://consult-uye-saintpantleon.fr> pour prendre connaissance des pièces du dossier, des éventuels compléments, et des formulier ses observations et propositions ;
- sur le registre dématérialisé via le site Internet - <https://registre-uye-saintpantleon.fr> ;
- en s'adressant par correspondance à M. le Commissaire enquêteur, Consultation UVE, Mairie de Saint-Pantéon-de-Larche, Place Général Couloumy 19600 SAINT-PANTÉON-DE-LARCHE (siège de la consultation du public parallélisée).

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public lors de permanences en mairie de Saint-Pantéon-de-Larche le mercredi 9 juillet 2025 de 14h00 à 18h00, et le mercredi 27 août 2025 de 14h00 à 18h00.

Le dossier papier pourra également être consulté, sur prise de rendez-vous s'effectuant par courriel : pre-environnement@correze.gouv.fr, dès l'ouverture de la consultation du public parallélisée, et au plus tard le quatrième jour ouvré précédant la fin de la consultation, auprès de la préfecture de la Corrèze (bureau de l'environnement et du cadre de vie, 1, rue Sourham, à Tulle aux heures d'ouverture des services : du lundi au vendredi de 08h15 à 12h00 et 13h30 à 16h30).

Deux réunions publiques sont organisées en présence du commissaire enquêteur et du maire d'ouvrage à la salle des fêtes de Saint-Pantéon-de-Larche - salle Simone VEIL - Place du Dr Blusson :

- Première réunion après ouverture de la consultation du public parallélisée, le vendredi 20 juin 2025 de 15h00 à 18h00 ;
- Deuxième réunion avant clôture de la consultation du public parallélisée, le vendredi 12 septembre 2025 de 15h00 à 18h00.

A l'expiration du délai de la consultation du public parallélisée, un exemplaire du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera déposé sur le site Internet dédié : <https://consult-uye-saintpantleon.fr> et en mairie de Saint-Pantéon-de-Larche pour y être tenu sans délai à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de la consultation du public parallélisée.

A l'issue de l'instruction, le préfet de la Corrèze sera amené à statuer, par arrêté préfectoral, sur la demande d'autorisation environnementale sollicitée (autorisation assortie de prescriptions ou refus).

9190026

Commune de Mansac (19520) AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

portant sur le projet du Plan Local d'Urbanisme.

Cette enquête aura une durée de 33 jours consécutifs à compter du lundi 16 juin 2025 et jusqu'au vendredi 18 juillet 2025 inclus.

Monsieur Jean-Marc CROIZET, ingénieur de l'administration territoriale, retraité, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par le Président du Tribunal Administratif de Limoges.

Madame Catherine MARTY, Directrice comptable et financière de la caisse d'allocation familiale de la Corrèze, retraitée, a été désignée en qualité de commissaire enquêteur suppléante par le Président du Tribunal Administratif de Limoges.

Durée de l'enquête publique et modalités de mise à disposition du dossier au public :

Les pièces du dossier ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et parafiné par le commissaire enquêteur, seront déposés au secrétariat de la mairie de MANSAC pendant toute la durée de l'enquête afin que chacun puisse en prendre connaissance, aux jours et heures habituels.

Le public pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations et propositions sur le registre ouvert à cet effet ou les adresser par correspondance au commissaire enquêteur en Mairie de MANSAC, 2 route de la Mairie le Bouyg, 19520 MANSAC.

La version dématérialisée du dossier d'enquête publique sera consultable sur le site de la mairie à l'adresse suivante : www.mansac.fr

Monsieur Jean-Marc CROIZET tiendra ses permanences à la Mairie les jours et heures suivants :

Lundi 16 juin 2025 de 09h00 à 12h00

Samedi 21 juin 2025 de 09h00 à 12h00

Mercredi 02 juillet 2025 de 09h00 à 12h00

Vendredi 11 juillet 2025 de 09h00 à 12h00

Vendredi 11 juillet 2025 de 14h00 à 17h00

Vendredi 18 juillet 2025 de 14h30 à 17h30

Consultation du dossier :

Le public pourra consigner ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre ouvert à cet effet et tenu à la mairie de MANSAC, ou les adresser par correspondance au commissaire enquêteur en Mairie de MANSAC, 2 route de la Mairie le Bouyg, 19520 MANSAC, ou par voie électronique (avec demande d'avis de réception) via l'adresse mail suivante : mairie@mansac.fr

A l'issue de l'enquête publique :

Toute personne pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur à la mairie de MANSAC aux jours et heures habituels d'ouverture pendant un an, à compter de sa remise. Le rapport et les conclusions seront également consultables sur le site Internet de la commune de MANSAC : www.mansac.fr

Une copie du rapport et des conclusions séparées sera adressée à Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Limoges.

Une copie du rapport sera adressée par le Maire à Monsieur le Préfet pour être tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête publique.

9190253



COREZE
Habitat
L'habitat de demain est déjà possible

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

OPH CORREZE HABITAT SERVICE MATRISE D'OUVRAGE

9 avenue Alsace Lorraine
19015 TULLE

Tel : 05 55 29 95 04

SIRET 27192721200024

Référence acheteur : 25050667

L'avis implique un marché public.

Objet : Construction de 8 logements à Navas «résidence de l'Etang» P0667

Procédure : Procédure adaptée

Forme du marché : Prestation divisée en lots : oui

Lot N° 01 - Terrassement VRD

Lot N° 02 - Fondations Spéciales

Lot N° 03 - Gros Œuvre

Lot N° 04 - Ravalement

Lot N° 05 - Charpente

Lot N° 06 - Couverture

Lot N° 07 - Menuiseries Extérieures

Lot N° 08 - Menuiseries Intérieures

Lot N° 09 - Plâtrerie Peinture Isolation

Lot N° 10 - Electricité

Lot N° 11 - Chauffage Vmc

Lot N° 12 - Plomberie Sanitaires

Lot N° 13 - Carrelage Faïence

Création de attributions : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges (réglement de la consultation, lettre d'invitation ou document descriptif).

Dépôt dématérialisé : Actif

Remise des offres : 6/08/25 à 12h00 au plus tard.

En application des dispositions de l'article L2112-2 du Code de la Commande Publique, l'exécution du marché comporte une clause sociale d'insertion et de emploi à la publication.

Envi à la publication le : 22/05/2025

Les dépôts de pli doivent être impérativement remis par voie dématérialisée.

Pour retrouver ce pli, allez sur <https://www.marchés-publics.info>

9190227

Mairie de Brive-la-Gaillarde AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté n°2025/2007

Le Maire de Brive a prescrite l'enquête publique relative au projet de modification n°2 du Site Patrimonial Remarquable (SPR) de Brive qui vise à apporter des corrections et clarifications au règlement écrit, à réajuster la progressivité des règles et à corriger quatre erreurs matérielles sur la carte patrimoine.

Monsieur le Vice-Président du Tribunal Administratif de LIMOGES a désigné Pierre CORJIN en qualité de commissaire enquêteur titulaire et Monsieur l'Enquêteur public se déroulera en mairie du lundi 16 juin 2025 au jeudi 17 juillet 2025 inclus, aux heures et jours habituels d'ouverture.

L'enquête publique se déroulera en mairie du lundi 16 juin 2025 au jeudi 17 juillet 2025 inclus, aux heures et jours habituels d'ouverture.

Les pièces du dossier et un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et parafiné par le commissaire enquêteur, seront tenus à la disposition du public en mairie de Brive, pendant la durée de l'enquête. Le dossier sera également consultable sur le site Internet de la ville de Brive : www.brive.fr ou depuis un poste informatique mis à disposition à la mairie.

Le commissaire enquêteur recevra les :

- lundi 16 juin 2025 de 8h30 à 12h00

- mercredi 2 juillet 2025 de 13h30 à 17h

- jeudi 17 juillet 2025 de 13h30 à 17h

- vendredi 18 juillet 2025 de 13h30 à 17h

Pendant la durée de l'enquête, les observations pourront être consignées sur le registre d'enquête papier, sur le registre d'enquête dématérialisé accessible sur le site Internet de la ville de Brive ou adressées par mail (enquete@publique.sp@brive.fr) ou par écrit au commissaire enquêteur (Mairie de Brive - Monsieur le commissaire enquêteur--Modification n°2 du SPR--Place Jean Charbonnel 19100 Brive-la-Gaillarde).

Toute personne pourra, sur sa demande, et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la Mairie de Brive.

Les observations du public sont consultables et communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête.

A l'issue de l'enquête, le commissaire enquêteur rend son rapport et ses conclusions motivées sous un délai de 30 jours. Une copie sera déposée à la mairie de Brive pour y être tenue sans délai à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Une copie du rapport du commissaire enquêteur sera adressée à Monsieur le Préfet de la Corrèze par le Maire de la commune de Brive.

Les demandes d'information relatives au dossier peuvent être adressées à la Mairie de Brive - Direction de l'Aménagement du Territoire - Service Planification territoriale - Hôtel de Ville - BP 80433 - 19312 Brive Cedex.

9190003

COMMUNE DECHANTEIX

Définition des modalités de mise à disposition du public de la modification simplifiée n°1 du plan local d'urbanisme

Par délibération du 6 mai 2025, le conseil municipal de Chanteix a défini les modalités de mise à disposition du public de la modification simplifiée n°1 du plan local d'urbanisme (PLU) portant sur l'identification de granges en zone agricole et naturelle susceptibles de changer de destination et la rectification d'une erreur matérielle visant à reclasser une parcelle bâtie sur le secteur de la Boissonne de la Zone ZAU à la zone UA.

Cette mise à disposition du dossier aura lieu du 26 mai 2025 au 27 juin 2025 en mairie aux jours et heures habituels d'ouverture.

Cette délibération est affichée et peut être consultée en mairie pendant un mois à compter du 07 mai 2025.



L'actualité des professionnels du chiffre et du droit dans le grand Sud-Ouest par les équipes d'ALC Régie / PMSO